Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Conflit client - Comment consigner le travail réaliser

Par def1324

Bonjour,

J'aurais besoin d'avoir quelques petites informations concernant un conflit avec un client.

Contexte :
Je possède une petite agence WEB, j'ai signé un bon de commande avec un client (bon de commande plutôt technique) dessus n'est mentionné aucun détail de la procédure, délai...). Nous avons discuté et sommes accordé sur un délai de 2 mois max pour une version de site essai en ligne ; bien entendu toujours à l'orale ; pour arriver a effectuer le travail nous avons besoin des textes et du logiciel avec lequel il va gérer son hôtel, lui nous as fourni aucun document et texte. Nous de notre coté nous avons travaillé les éléments techniques tel que les mots clés, le module de réservation en ligne et autre détail technique.

Aujourd'hui il nous reproche de n'avoir effectuer aucun travail et souhaite rompre le bon de commande, nous avons essayé de discuter mais le client nous raccroche au nez.

Il nous avait fait une avance de 25 % comme convenu dans le bon de commande et souhaite être rembourser, évidement nous souhaitons facturer le travail réaliser qui grosso modo se montera au minimum à l'avance.

Lui dit que si il n'est pas rembourser il ira au tribunal, cela ne nous embête pas puisque nous sommes sur du travail réaliser et que celui correspond à plus de 25 % du budget, mais peux t'on le faire consigner (ou constater par un huissier) ou autre pour se protéger.

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement